

*Les subsides*

rechange visant à dépenser précisément la même somme que propose le ministre dans le projet de loi C-155 pour permettre aux contribuables de réaliser un gain sur l'achat d'actions donnant droit de vote tout en accroissant notre participation au capital du CN et en obtenant des actions du CP donnant droit de vote. Qu'y a-t-il de mal à cela? Je croyais recevoir un accueil triomphal parmi les champions de l'entreprise privée à la suite de cette proposition, mais ils demeurent silencieux. Je ne le comprends pas. J'ai fait une proposition absolument compatible avec les principes qui régissent la libre entreprise et la rentabilité que préconisent les libéraux et les conservateurs mais ils la rejettent. Je ne le comprends pas. On trouverait cela assurément fort sensé dans le monde des affaires.

J'ai adressé au ministre un exemplaire de notre proposition de rechange et il en a pris connaissance dans les journaux, mais je n'ai reçu aucune réponse de lui. Les conservateurs n'en soufflent mot non plus. C'est une chose que je ne comprends pas, monsieur le Président. Tout se passe comme si les libéraux et les conservateurs voulaient que leurs petits copains du secteur privé continuent de se partager l'assiette au beurre de ces subventions et de ces investissements, qui sont de purs cadeaux. Ils tiennent à pratiquer un usage consacré depuis 1881, et même avant. Où est passée cette imputabilité dont parle la motion vis-à-vis des investissements publics, des investissements du contribuable?

Je propose, avec l'appui du député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que la motion soit modifiée par l'insertion du passage suivant après le mot *Canadair*: et les sociétés du secteur privé telles *Eastern Provincial Airways*, *Canadien Pacifique Ltée*, et *Power Corporation du Canada*.

Mon amendement ne vas pas à contresens de la motion du critique des transports de l'opposition officielle. Elle élargit, je pense, le principe de l'imputabilité, en tenant compte de ce que le Trésor verse au secteur privé aussi bien qu'au secteur public. Elle ouvre également l'examen de ce qui se fait de ces fonds que fournit le contribuable canadien par le biais du gouvernement au pouvoir.

Il est certain qu'avant de mourir de mort violente, la présente législature pourrait mettre au point une procédure pour renvoyer aux comités parlementaires compétents les rapports annuels de toutes les sociétés de la Couronne et de toutes les sociétés privées touchant des fonds publics. Il faudrait que ces comités aient le pouvoir de faire enquête, pouvoir à partager avec le ministre. Il faudrait que le ministre et la Commission canadienne des transports aient des moyens accrus pour savoir ce qui se passe dans les livres et dans les usages des sociétés de la Couronne et des sociétés privées qui viennent ici quémander l'argent des contribuables pour pouvoir réaliser des profits—en se fichant bien des contribuables. Il n'y a rien de plus sensé, monsieur le Président. Ce serait renforcer cette obligation qu'ont le Parlement et le ministre de contrôler toutes les sociétés publiques et privées qui reçoivent des subventions, des impôts, des subsides, des remises et des reports d'impôt et de leur demander des comptes. Le *Canadien Pacifique* doit aux Canadiens plus de 1.2 milliard en impôts différés sur les bénéfices des sociétés, mais nous n'en verrons jamais la couleur.

J'espère que ce débat va amener le gouvernement à se réunir avec les autres partis représentés à la Chambre, et que lorsque les comités permanents siégeront à l'automne ils pourront entendre ces sociétés de la Couronne, les interroger et leur demander des comptes.

**M. Forrestall:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai quelques réserves à formuler à l'endroit de l'amendement et non pas forcément à propos de son objet, quoique je souhaiterais que mes amis socialistes s'en prennent au secteur privé pendant le temps qui leur est réservé et à leur façon. Je n'ai pas en main de copie de l'amendement. Cela témoigne de la courtoisie habituelle dont ce parti fait preuve à l'égard des députés des autres partis.

**M. Benjamin:** Désolé!

**M. Forrestall:** J'estime que, dans la mesure où le député fait suivre immédiatement le mot «*Canadair*» du nom d'autres sociétés qui sont très manifestement du secteur privé, faisant ainsi qu'elles soient visées par notre motion qui concerne en fait des sociétés de la Couronne, on peut contester la recevabilité de l'amendement.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je tiens à informer le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) que je doute de la recevabilité de l'amendement. La motion dont la Chambre est saisie et qui a été proposée au nom du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) traite d'une perte de contrôle de sociétés de la Couronne telles qu'*Air Canada*, le CN, etc.; l'amendement reprend la même formulation, à savoir que le gouvernement a perdu le contrôle de sociétés privées comme *Eastern Provincial Airways*, *Canadien Pacifique Limitée* et *Power Corporation du Canada*. Compte tenu de la formulation de l'amendement et de la motion, celle-ci traite manifestement d'une perte de contrôle de sociétés publiques. L'amendement, vu l'endroit où il s'insère dans la motion, renvoie à une perte de contrôle de sociétés privées. Je crois que cela peut donner lieu à certains problèmes. Évidemment, la présidence proposera que le débat se poursuive pendant que l'on étudie l'amendement. Toutefois, si je peux aider le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), je crois qu'il serait préférable que son amendement soit placé immédiatement après le mot «*Maislin*», dans la motion principale, dans la phrase «... avec des entreprises privées comme *Maislin*...», qui serait suivie par la phrase «et des entreprises privées...». Je ne suis pas certain que ce soit un point fondamental, et je me demande si, après mûre réflexion, le député de Regina-Ouest accepterait de placer son amendement à cet endroit de la motion, au lieu de l'endroit qu'il a proposé?

• (1430)

**M. Benjamin:** Monsieur le Président, j'aurais dû y penser le premier. Je suis tout à fait disposé à faire insérer mon amendement à cet endroit, du moment qu'il est inséré à la motion aux fins du compte rendu. J'apprécierais ce geste. Vous avez absolument raison, on lit «... des entreprises privées comme *Maislin*...», et le texte de mon amendement, qui commence par «... et des entreprises privées comme...», serait parfaitement à sa place à cet endroit.